

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1718/SG/AI portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons.

n° 72-1718/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
20 décembre 1972

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1973

Date du numéro
10 janvier 1973

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Bourhan Idriss est autorisé à exercer le commerce des boissons, licence de 3° classe, au bar-restaurant sis quartier n° 2, avenue 13, maison 79.